

27 oct 2023 -22:51

Appartient à Conseil des ministres du 27 octobre 2023

Modifications du bonus à l'emploi des travailleurs à bas salaires

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant le renforcement du bonus à l'emploi des travailleurs à bas salaires.

En application de l'accord-cadre des partenaires sociaux pour la période 2021-2022 et la période 2023-2024 et conformément à la notification du Conseil des ministres du 16 juillet 2021 sur l' « Accord social du Groupe des 10 », le résultat net de l'augmentation du salaire minimum brut de 35,70 euros sera porté à 50 euros nets par salarié le 1er avril 2024.

Pour parvenir à cette augmentation de 50 euros du salaire net, le bonus à l'emploi fiscal pour les travailleurs à bas salaires sera renforcé de manière ciblée. Ainsi, le bonus à l'emploi social sera divisé en une composante A pour tous les bas salaires et une composante B pour les salaires les plus bas. Le bonus à l'emploi fiscal pour le travail peut ainsi être renforcé de manière ciblée pour les salaires les plus bas.

Le projet est transmis pour avis au Conseil national du travail et au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant les articles 8bis, 31bis et 32 bis, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be